



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 16 MARS 2023

IV – INFORMATION / PÉRIODE DE QUESTIONS

V – CORRESPONDANCE

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement
sur la gestion contractuelle

VII – TRÉSORERIE

A) Tonnage de la période
B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Avis de motion et projet règlement sur le traitement des élus
municipaux
B) Fiducie environnementale – Fonds post-fermeture du LET de la
Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
C) Abrogation de la résolution mandant la directrice générale /
secrétaire trésorière et le président à négocier et signer l'entente
de location pour le nouveau bureau de la RIADM

IX – VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 20 avril 2023

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents: monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-23

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Denis Lavigne

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

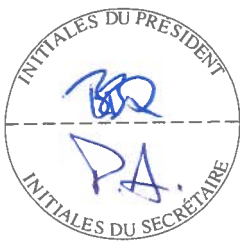
A) SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-04-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

- Il n'y a aucune nouvelle correspondance à divulguer.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période
(enfouissement, recyclage et compost)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du
17-03-2023 au 20-04-2023, déposée par le président;

3-04-23

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés
tels que présentés par le président pour la période du 17-03-
2023 au 20-04-2023, et ce, pour un montant de 94 407.01\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Avis de motion et projet de règlement sur le traitement des élus municipaux

Monsieur le délégué Kevin Maurice, maire de la Ville de
Brownsburg-Chatham, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 23-013-08 sur le traitement des élus municipaux afin de modifier la rémunération et l'allocation de dépenses des délégués-substituts en cas d'absence des délégués ainsi que de retirer la tarification des dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

- dépose le projet du règlement numéro 23-013-08 intitulé règlement sur le traitement des élus.

B) Fiducie environnementale – Fonds post-fermeture du LET de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

Monsieur le délégué Kévin Maurice informe les personnes présentes qu'il est en conflit d'intérêt et qu'il s'abstient sur cette proposition.

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu une nouvelle offre pour la gestion de fonds post-fermeture en fiducie environnementale par Fiducie Desjardins;

CONSIDÉRANT que cette offre pourrait permettre d'améliorer le rendement de la Fiducie et de réduire les contributions futures tout en maintenant le risque à un niveau faible.

En conséquence, il est :

4-04-23

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte l'offre faite par Fiducie Desjardins pour la fiducie du LET de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis pour l'acceptation de cette offre.

- Adopté à l'unanimité

C) Abrogation de la résolution mandatant la directrice générale / secrétaire trésorière et le président à négocier et signer l'entente de location pour le nouveau bureau de la RIADM

CONSIDÉRANT la résolution 6-02-20 mandatant la directrice générale / secrétaire trésorière et le président à négocier et signer l'entente de location pour le nouveau bureau de la RIADM;

CONSIDÉRANT que le siège social de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes est maintenant situé au bâtiment principal du LET de Lachute;

En conséquence, il est :

5-04-23

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes abroge la résolution 6-02-20.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

6-04-23

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 mai 2023
à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au
380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est
levée.

- Adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président